

DÉTENUS EN SYRIE - « Désormais, la balle est dans le camp des dirigeants à Damas », affirme Ghazi Aad à « L'Orient-Le Jour »

Rencontre prévue la semaine prochaine entre ONG, parents de prisonniers et Kornet Chehwane

Au terme de trois tentatives infructueuses, les associations de défense des droits de l'homme spécialisées dans le dossier des détenus libanais en Syrie et les familles de ces prisonniers n'envisagent plus de prendre le chemin de Damas. Ils ont essayé en novembre 2002, puis il y a quelques jours, d'obtenir enfin les réponses promises « dans les trois mois » par le ministre syrien de l'Intérieur Ali Hammoud, en juillet 2002, sur le sort d'une série de personnes présumées dans les geôles syriennes.

Mais, les deux fois, Solide (Soutien aux Libanais détenus et exilés), Solida (Soutien aux Libanais détenus arbitrairement) et le comité des familles de détenus en Syrie ont dû rentrer à Beyrouth bredouilles. « Désormais, la balle est dans le camp des dirigeants syriens. C'est à eux de prendre les initiatives, nous ne le ferons plus », affirme le porte-parole de l'association Solide, Ghazi Aad, à *L'Orient-Le Jour*.

Mais les ONG n'entendent pas pour autant baisser les bras. Si Damas refuse actuellement de prêter l'oreille aux revendications des groupes de la société civile chargés du dossier, il existe d'autres manières de monter au créneau. Certains opposants libanais, membres du Rassemblement de Kornet Chehwane, ont pris la parole ces derniers jours pour dénoncer l'attitude des autorités libanaises vis-à-vis de ce dossier, en l'occurrence une succession de dénis de la part du procu-

reur général près la Cour de cassation, Adnane Addoum, sur la présence de prisonniers politiques libanais à Mazzé, Damas, ou Palmyre – le dernier en date remontant à quelques jours à peine dans le quotidien saoudien distribué au Liban *Acharq el-Awsat*. Les députés Pierre Gemayel, Mansour el-Bone et Farès Souhaïd ont mis en exergue leur volonté d'interpeller le gouvernement sur les détenus en Syrie. D'autant plus que la commission présidée par l'ex-ministre du Développement administratif Fouad es-Saad et chargée de recueillir les plaintes des proches de détenus avait remis les conclusions de son enquête sur les disparus au procureur Addoum une semaine après la démission du gouvernement Hariri, il y a deux mois. Plus encore, une délégation des ONG et des familles participera la semaine prochaine à la réunion du Rassemblement de Kornet Chehwane, sur invitation de l'un des membres du

groupe d'opposition, Jean Aziz, qui fait par ailleurs partie de la Fondation des droits de l'homme et du droit humanitaire (FDHHDH), révèle M. Aad. « Les parents ont réclamé cette réunion et, en tant qu'ONG, nous sommes à leur service », poursuit-il.

Depuis que le dossier des détenus en Syrie a cessé d'être « tabou » au Liban, les ONG se sont gardées de « politiser » cette affaire, maintenant leur action dans le cadre de la société civile. La principale accusation dont ils ont pourtant été la cible de la part des autorités libanaises – reprise d'ailleurs par le procureur Addoum dans le cadre de l'entretien accordé à *Acharq el-Awsat* – était de « relancer sans cesse le dossier pour des motifs politiques, alors qu'il n'y a plus de détenus ». Ghazi Aad revient à la charge sur cette question « qui concerne les droits de l'homme, et plus précisément le crime continu que constituent les disparitions forcées ». S'il est question de se réunir avec le Rassemblement de Kornet Chehwane, c'est bien pour relancer cette affaire devant les tribunaux, et non pas pour politiser l'affaire. Il rend hommage, dans ce cadre, à la décision importante rendue par le juge à la cour d'appel du Mont-Liban, Joseph Ghamroun, le 13 décembre 2001 dans le cadre d'une affaire de kidnapping survenue en 1992. « Il s'agit d'un cas de disparition forcée

qui est un crime continu non englobé par la loi d'amnistie », avait indiqué le juge Ghamroun. « Il en va de même pour les détenus libanais en Syrie, tant que l'on n'a pas encore présenté des preuves de leur décès », souligne M. Aad. Une réponse à M. Addoum, qui persiste à considérer que « le dossier est clos ».

Un autre moyen d'action envisagé par les ONG et les milles de détenus est le recours aux tribunaux, aux gouvernements et aux instances internationales pour régler une fois pour toutes la question des prisonniers. « En pratique, on pourrait s'adresser d'abord à la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), ainsi qu'à d'autres ONG internationales pour qu'elles mènent campagne avec nous », ajoute Ghazi Aad. Il rappelle, dans cette perspective, la note de l'Union européenne en date du 12 mars 1998, demandant à la Syrie de relaxer les détenus libanais en Syrie, note reprise dans l'accord de partenariat Liban-UE signé en juin 2003. Les ONG pourraient en outre réclamer que « le cas des détenus libanais soit assimilé à celui des détenus koweïtiens et Irak, étant donné que, dans les deux cas, c'est le régime baassiste, irakien ou syrien, qui est mis en cause », a conclu M. Aad.

Michel HAJJI GEORGIU

L'ORIENT

13/6/03